

DEC213763INSB

Décision portant renouvellement de M. Florian LESAGE en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Florian LESAGE, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2023 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique « ATIP Avenir ».

Pour l'exercice de cette mission, Florian LESAGE demeure affecté à l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC) - UMR7275 à la Valbonne.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

